RWE

Projet éolien des Baumes

Communes de Valfroicourt, Rancourt et Remoncourt

Lettre d'information n°10 - Novembre 2024

Le mot de la cheffe de projet

Madame, Monsieur.

Dans notre dernière lettre d'information de décembre 2022, nous vous annoncions l'instruction du projet éolien des Baumes. L'administration a rejeté le projet pour motif paysager. A la suite d'échanges avec les services instructeurs et le juge administratif, nous redéposons un projet présentant des gabarits d'éoliennes moins imposants. Les emplacements des éoliennes et les mesures présentées auparavant restent inchangés.

Si l'instruction se déroule rapidement, nous envisageons une consultation publique au cours de l'année 2025.

Nous souhaitons également vous informer d'un changement d'interlocuteur. C'est désormais Anne Lentilhac, cheffe de projets RWE Renouvelables France, qui assurera le suivi de l'instruction du dossier jusqu'à l'obtention des autorisations administratives.

Dans cette lettre, nous vous rappelons l'implantation des éoliennes ainsi que les mesures d'accompagnement prévues de manière concertée avec le territoire. Les recettes fiscales, actualisées sur la base des nouveaux gabarits, sont également présentées.

Bonne lecture!



Anne Lentilhac
Cheffe de projets
RWE Renouvelables France
anne.lentilhac@rwe.com

Les chiffres clés



, éoliennes

Le projet est composé de 7 éoliennes d'une hauteur maximale de 168,5m en bout de pale : 3 éoliennes sur le territoire de Remoncourt, 2 à Valfroicourt et 2 à Rancourt.



Chaque éolienne aura une puissance unitaire maximale de 4,8 MW.

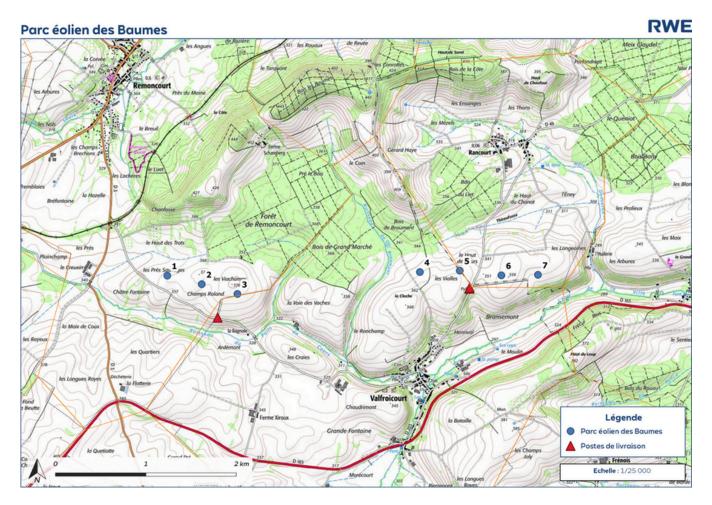


Un parc éolien de 7 éoliennes de ce type peut produire l'équivalent de la consommation électrique annuelle (tous usages domestiques) de 8 650 foyers du Grand Est.

Données CRE (Commission de régulation de l'énergie) et ADEME (Agence de la transition écologique)

Le projet en bref

Le positionnement des éoliennes n'a pas évolué par rapport à la première version du projet.



De nouvelles recettes fiscales pour 7 éoliennes de 4,8 MW

Communes de Rancourt, Valfroicourt et Remoncourt	82 300 € par an
Communautés de communes	163 600 € par an
Département des Vosges	84 300 € par an

Estimations calculées sur le barème de la fiscalité de 2023.

Des mesures d'accompagnement co-construites avec le territoire



Approfondissement des connaissances relatives à une espèce ou un habitat impacté: mise en place d'un suivi des milans et de la Cigogne noire



Mise en place d'une bourse aux arbres pour des habitations ciblées



Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration



Aménagement des berges à Valfroicourt



Participation à la rénovation énergétique de deux bâtiments communaux à Rancourt et Valfroicourt



Participation à l'enfouissement des réseaux à Valfroicourt et Remoncourt



Participation à la rénovation thermique de plusieurs bâtiments sur différentes communes de la communauté de communes de Mirecourt Dompaire



Restauration d'un sentier de randonnées, création d'un parcours pédagogique et installation d'une table d'orientation sur le sommet des Baumes